

L'ASL de gestion de la suberaie varoise a trente ans

Un témoignage pour appréhender à travers un exemple, les conditions de la réussite d'une opération de développement forestier dans les Maures

Entretien avec Louis AMANDIER

A l'occasion des 30 ans de l'Association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie varoise, Forêt Méditerranéenne a interviewé Louis Amandier. A l'époque ingénieur au Centre régional de la propriété forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a participé à la création de l'ASL : l'occasion de revenir sur les conditions d'un succès et encourager le travail de ceux qui ont pris depuis la relève.

Forêt Méditerranéenne

L'ASL de gestion de la suberaie varoise a aujourd'hui plus de trente ans. Elle travaille dans les Maures au grand bénéfice des nombreux propriétaires forestiers du massif. C'est un partenaire aujourd'hui reconnu comme incontournable du développement forestier en Provence cristalline. Louis Amandier, vous êtes à l'origine de l'ASL de Gestion de la Suberaie Varoise ? Pouvez-vous nous raconter comment elle est née, en 1991.

Louis Amandier

D'abord il convient de rectifier cette affirmation. Je ne suis pas seul à avoir participé à cette création. J'étais associé à François Joliercq, technicien forestier indépendant, grand connaisseur des Maures. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) avait reçu une commande de la part du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour organiser la prévention des incendies en forêt privée de ce massif. A l'époque j'appartenais à cet établissement public en tant qu'ingénieur forestier et je venais d'arriver de Corse où j'exerçais auparavant.

FM - *Quel était le contexte de cette initiative du Conseil régional ?*

LA - En 1989 et 1990, le massif des Maures avait été ravagé par de grands incendies de forêt. Comment réagir après ces catastrophes ? Et surtout comment les prévenir au mieux ? Les communes étaient relativement bien organisées au sein du SIVOM « pays des Maures » mais environ 80 % des forêts appartenant à des propriétaires privés, comment accéder à ces espaces et les associer à une prévention des incendies efficace au niveau du massif ? La question était cruciale après l'échec assez récent d'une tentative de coopérative forestière.

Le CRPF étant un établissement public destiné à encourager la gestion des forêts privées, c'est tout naturellement que le Conseil régional s'est adressé à lui pour lancer une réflexion sur la faisabilité d'une structure de regroupement de propriétaires adaptée localement à ce besoin de prévention.

FM - *Les Maures, ce n'est pas uniquement une forêt qui brûle...*

LA - Bien sûr ! Ce massif est un joyau de la forêt méditerranéenne, caractérisé par des roches siliceuses et des sols acides. Il abrite des peuplements uniques dans la Région et rares au niveau national : les suberaies. Le chêne-liège est en effet une essence étroitement inféodée aux climats littoraux méditerranéens à hivers assez doux et aux sols dépourvus de calcaire. C'est la « clé de voûte » de toute une gamme d'écosystèmes à la biodiversité riche et originale. Ces suberaies alimentaient toute une filière artisanale et industrielle du liège, avec la fabrication de bouchons pour les bouteilles de vins de garde. Cette filière s'est écroulée dans les années 70, à la suite du renchérissement de la main d'œuvre française face à la concurrence espagnole et portugaise. La suberaie des Maures a été alors quasiment abandonnée ainsi que toutes les mesures de gestion et d'entretien qui assuraient sa pérennité.

FM - *Tous les forestiers méditerranéens savent que les incendies de forêts sont souvent très liés à l'abandon de la gestion... Est-ce bien le cas ici dans les Maures ?*

LA - Oui. C'est ici particulièrement flagrant ! Il se trouve que les suberaies exploitées sont des peuplements assez clairs, très perméables à la lumière. Lorsque l'entretien

des sous-bois par des travaux agricoles ou du pâturage de bétail n'est plus assuré, la végétation naturelle se développe très vigoureusement sur ces sols siliceux. C'est le maquis, célébré par les poètes ou les chasseurs, mais redouté par les propriétaires et les pompiers. Ces végétaux tels que la Bruyère arborescente ou les Cistes sont fortement inflammables lors des sécheresses estivales et ils constituent un combustible idéal pour alimenter les incendies.

La forêt des Maures habille tous les versants de ce massif. Elle est peu cloisonnée par les zones agricoles et offre une remarquable continuité, propice au développement de très grands incendies. Un feu qui n'est pas arrêté très rapidement devient très vite incontrôlable et il poursuit sa course ravageuse jusqu'à la mer...

FM - *Les responsables de l'aménagement du territoire se sont très tôt préoccupés de ce problème majeur, de l'arrière-pays des plages très fréquentées du littoral de la Côte d'Azur. De nombreux programmes drainant des financements conséquents, ont été déployés sur ce massif dès les années 70.*

LA - La prévention des incendies est gérée majoritairement par les collectivités. Il est donc fondamental pour les propriétaires forestiers de s'associer étroitement à ces dernières pour bénéficier de leur protection. Dans les Maures, les services spécialisés dans la défense des forêts contre l'incendie (DFCI) ont acquis une grande technicité et une compétence reconnue. Ils sont maîtres d'œuvre de quasiment tous les ouvrages d'équipement du massif tels que pistes DFCI, citernes d'eau, bandes débroussaillées, pare-feux... destinés à lutter contre les incendies tout en assurant la sécurité des pompiers.

FM - *Après avoir diagnostiqué cet état des lieux, comment imaginer une structure opérationnelle adaptée à ce contexte ?*

LA - La forêt privée occupant 80% de l'espace, l'emprise des ouvrages dits de DFCI, ne peut se restreindre au foncier communal ou domanial. Leur emplacement est en effet fondé sur une réflexion assez poussée issue d'une analyse pertinente de la topographie, des vents, des combustibles végétaux, etc. Cette logique impose une continuité des ouvrages empiétant très largement sur la forêt privée. Comment intéresser la multiplicité des propriétaires ? Comment obtenir, a minima, leur autorisation de passage ou d'emprise des ouvrages ? C'est là que les for-

Photo 1 :

Ouverture d'une piste forestière pour accéder à une propriété près de Plan-de-la-Tour. Opération peu fréquente mais ici indispensable pour réaliser une plantation.
Photo L. Amandier.



mules de regroupement offrent une solution. Une vieille loi de 1885 avait encouragé, dans un objectif d'intérêt général (lutte contre les inondations, drainage, etc.), le regroupement de parcelles appartenant à des propriétaires privés au sein d'associations syndicales libres (ASL). Plus récemment (années 70-80), les CRPF ont largement popularisé ce mode de regroupement et de nombreuses ASL ont été créées en zone méditerranéenne pour permettre l'accès aux subventions de l'Union européenne (FEOGA, PIM), dans le but de reboiser ou de restaurer des forêts dégradées. Mais ici, dans les Maures, suffirait-il de créer une ASL de plus ? Dans des conditions de forêts aussi dégradées ou sinistrées...

FM - *Alors, comment obtenir d'adhésion des propriétaires, leur participation volontaire à la prévention collective des incendies ?*

LA - C'est bien un problème psychologique ou moral, mais aussi financier. Il est certes exaltant de participer à une opération d'intérêt général et certains propriétaires idéalistes auraient été prêts à s'engager... mais il fallait bien autre chose pour relancer la motivation de la plupart d'entre eux, découragés par les incendies qui ravagent leur patrimoine ainsi que par la disparition de leurs ressources, que ce soit en liège (abandon des filières) ou en bois de pin maritime dont les peuplements sont décimés depuis les années 60, par la cochenille *Matsucoccus feytaudi*.

Une animation via la relance de la filière liège avait été tentée mais elle n'a pas fonctionné. Après quelques années, la coopérative forestière Covaliège a dû cesser son activité. Nonobstant certaines erreurs de gestion, la formule n'était pas viable pour relancer une gestion forestière vertueuse et durable. La seule vente de liège ne peut financer la gestion des peuplements et les coûts élevés de remise en production.

FM - *Il est évident qu'une condition du succès demeure, pour un propriétaire, de retirer un avantage moral et/ou financier de sa participation à une telle structure de regroupement.*

LA - Oui, il fallait trouver un argument socio-économique pertinent...

Compte tenu du danger lié aux risques d'incendie, beaucoup d'argent public était fléché vers le massif des Maures. Comment faire participer les propriétaires privés à cette manne ? La prévention des incendies étant une condition obligatoire du fait de

l'origine des crédits, il fallait mettre en place une synergie avec la gestion forestière : relance du liège, récolte de bois et de produits forestiers, entretien sylvopastoral, régénération des chênes... pour recréer une forêt vivante, gérée durablement, moins combustible, susceptible de relancer l'intérêt des propriétaires tout en favorisant les activités économiques au sein du massif. C'est une opération « gagnant-gagnant » très désirable mais comment s'y prendre ?

FM - *Racontez-nous !*

LA - Les subventions publiques, européennes, nationales ou régionales ne peuvent couvrir 100% des investissements forestiers. Il reste à la charge des propriétaires, une part d'autofinancement de 10 à 20% pour les programmes de l'époque. Comment mobiliser cet autofinancement, d'un montant souvent conséquent, à partir d'une forêt dégradée ? Ce goulot d'étranglement a été bien identifié et c'est là qu'une solution originale a dû être imaginée.

Une grande loi forestière assez récente (1985) avait prévu une évolution du statut ancien des ASL via la création d'ASL de gestion forestière. De telles structures de regroupement deviennent habilitées pour effectuer des opérations économiques telles que prestation de service, facturation, vente, etc. Mais aucun statut type n'était proposé. Pas d'exemple non plus dans le paysage français qui soit transposable à la situation des Maures.

L'idée principale fut que ce soit l'ASLGF qui se charge de constituer cet autofinancement en récupérant pour le compte des propriétaires, toutes les ressources encore pré-

Photo 2 :

Liège noir (=brûlé) mis en tas pour être évacué et vendu. Opération indispensable pour remettre en production des subraies parcourues par les incendies.

Photo L.A.



sentes sur les parcelles concernées par un projet, en « faisant feu de tout bois » : mise en vente de liège de mauvaise qualité ou brûlé, de bois brûlé, de bois de chauffage de maquis, ou de pin maritime pour la papèterie, y compris des ressources plus marginales telles que souches de bruyère (pour la fabrication de pipes) ou les feuillages décoratifs de maquis revendus aux fleuristes... L'argent ainsi récupéré est placé sur des « comptes-propriétaires » où sera prélevé l'autofinancement ; le supplément éventuel étant mis en réserve pour des opérations futures d'entretien.

FM - *Et ça a marché ?!*

LA - Oui, une telle ASLGF a été créée avec des statuts originaux imaginés par le CRPF, à partir de ceux des ASL classiques mais adaptés pour permettre des actions « économiques ». Ces statuts ont par la suite été légèrement remaniés sur des détails, mais ils fonctionnent.

Un premier projet de travaux assez conséquent a été proposé par François Joliclercq et la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) de l'époque a pu le financer au titre de la DFCI.

Une bonne fée s'est penchée sur le berceau ! Lors de l'appel d'offre, l'ASLGF a pu obtenir des devis inférieurs aux estimations prévisionnelles, auprès d'un entrepreneur alpin qui a trouvé avantage à faire travailler ses équipes en saison hivernale. La subvention étant « forfaitaire et globale », l'ASLGF a pu ainsi récupérer un petit pécule qui fut très utile pour toute la suite de ses activités. La dynamique était enclenchée et bien d'autres projets ont suivi.

FM - *Comment cette nouvelle structure s'est-elle intégrée dans le développement local des Maures ?*

LA - Dès le début, l'ASLGF s'est parfaitement intégrée aux structures professionnelles forestières du massif. Ainsi, le Conseil syndical comprend, en plus de propriétaires forestiers élus par l'AG, (dont feu M. Henri Ott président), des représentants es qualité du syndicat des propriétaires forestiers (feu Louis Valentin), des communes forestières (feu André Werpin), du CRPF. Cette instance s'est beaucoup impliquée et s'est régulièrement réunie pour valider les projets présentés par l'ASLGF dont la logique, compte tenu de la philosophie générale et du fléchage des subventions, était orientée très fortement vers le renforcement de structures DFCI existantes, en créant des zones d'appui

en amont et en aval des bandes pare-feu. La collaboration avec le service incendie du SIVOM, fréquente et fructueuse, fut aussi une condition du succès.

FM - *La gestion d'une telle association a dû être très lourde, bien différente de celle relativement légère des ASL.*

LA - Il convient aussi d'insister, bien au-delà de l'étude initiale de faisabilité commandée par le Conseil régional, sur l'implication très forte du CRPF. L'ingénieur du CRPF a conçu un logiciel de gestion assez complexe pour gérer les bulletins d'adhésion, les comptes-adhérents, les subventions, les situations de travaux, les factures, les règlements aux entreprises, les déclarations trimestrielles de TVA, etc., et c'est lui qui assurait la gestion administrative de l'association. François Joliclercq technicien très expérimenté a assumé pendant quelques années la partie technique : l'animation des propriétaires sur le terrain, la rédaction de projets, les marchés et les suivis de travaux, etc.

A l'issue d'un contrôle fiscal, a été confirmée la dérogation à l'impôt sur les sociétés car l'objectif principal de prévention des incendies a été reconnu comme d'intérêt général.

Un expert-comptable rompu à la gestion de sociétés agricoles, a été associé dès le début pour valider les comptes présentés chaque année à l'assemblée générale.

Cette garantie d'une gestion financière rigoureuse a rassuré les financeurs et a conforté leur confiance pour maintenir la pérennité des subventions publiques dans les années suivantes.

FM - *M. Amandier, pendant combien d'années avez-vous assuré cette lourde tâche ? Comment justifier cette implication exceptionnelle du CRPF ?*

LA - Pendant au moins quatre ou cinq ans si je me souviens bien... Par la suite le Conseil régional qui toujours été un fidèle soutien de l'ASLGF, a permis que soit recruté un technicien forestier compétent, très motivé et charismatique, Alain Lesturgez qui a réalisé un excellent travail d'animation et qui a pu progressivement prendre en main la gestion.

Pour justifier l'implication forte du CRPF, cette première ASLGF a été considérée comme un « laboratoire ». Depuis, ce mode de regroupement des propriétaires forestiers a été largement imité — par exemple dans les suberaies des Pyrénées-Orientales — en

s'adaptant de façon très souple aux contraintes de fonctionnement locales.

FM - M. Amandier, comment s'est passée cette transition ?

LA - J'ai continué de participer pendant quelques années au Conseil syndical, en attendant que l'ASLGF puisse voler de ses propres ailes. M'intéressant toujours au chêne-liège et au liège au titre du CRPF, j'ai participé notamment à la réflexion consécutive aux grands incendies de 2003, à la proposition de critères de sélection des arbres susceptibles de repartir après le feu, etc. Mais ceci est une autre histoire !

Une jeune ingénieure forestière, Chloé Monta a pris la suite d'Alain Lesturgez de 2010 à 2022, pour assurer avec beaucoup de compétence et d'implication personnelle, la direction-animation de l'ASLGF. Après de nombreuses années de service, pour des raisons familiales, elle a dû quitter la structure cette année, en 2022, et migrer vers une autre région de France. La recension historique suivante s'appuie sur divers documents fournis par l'équipe qui poursuit la mission de l'ASLGF. Je ne suis plus un témoin direct, d'autant moins après mon départ à la retraite, aussi je demande au lecteur de me pardonner certains oublis.

FM - M. Amandier, que s'est-il passé dans les Maures pendant toutes ces années ?

LA - L'ASL de gestion de la suberaie varoise a acquis une certaine maturité. L'équipe initiale longtemps constituée de l'animateur et d'un technicien s'est très vite dotée d'un secrétariat et d'autres appuis techniques. Elle a quitté ses petits bureaux de Cogolin, à proximité du SIVOM « Pays des Maures », pour des locaux plus adaptés au Luc-en-Provence.

Il faut souligner le rôle majeur du Conseil régional qui a toujours soutenu cette structure car ses possibilités d'autofinancement, issues de la maîtrise d'œuvre de travaux, de commissions sur les ventes de produits, etc., n'auraient jamais suffi pour garantir son fonctionnement.

L'ASLGF a diversifié son activité. Elle s'est impliquée dans quasiment tous les programmes concernant la forêt privée des Maures. Je vais m'efforcer d'en donner à présent un aperçu, sans être exhaustif !

Implication dans la gestion forestière

Un plan simple de gestion (PSG) concerté a été assez précocement rédigé par l'ASLGF et présenté à l'agrément du CRPF. Des PSG

en nom propre sont aussi régulièrement présentés quand la superficie des propriétés l'autorise. L'intérêt de tels plans est de faciliter la programmation de travaux de réhabilitation de suberaies dégradées — en fonction bien entendu des financements publics disponibles — et aussi d'envisager les modalités de l'entretien des ouvrages, que ce soit par des gyrobroyages périodiques de repousses du maquis ou, ce qui est préféré, par des implantations sylvo-pastorales en collaboration avec le CERPAM (Cf. Photo 1).

La réhabilitation de suberaies incendiées occupe encore une grande place, compte tenu des grands incendies qui ont encore ravagé le massif ces dernières années, en 2021 et 2022 ; animation foncière pour mobiliser les propriétaires en urgence, travaux de fascinage (protection des sols contre l'érosion), mobilisation des bois brûlés... en collaboration avec le Syndicat mixte du Massif des Maures (SMMM) adaptés (Cf. Photo 2).

L'ASLGF a étendu son champ d'action à toutes les forêts des Maures : peuplements de pin maritime, châtaigneraies, etc. La collaboration avec le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var a permis la remise en état d'une centaine d'hectares de châtaigneraie et des plantations de variétés sélectionnées.

Implication dans les filières économiques

L'ASLGF a organisé des ventes groupées de liège en association avec l'Office national des forêts (ONF), mais très vite cette activité a été bloquée par l'irruption d'un insecte parasite, *Platypus cylindrus* qui attaquait préférentiellement les chênes-lièges fraîchement démasclés. Les ventes ont repris au

Photo 3 :

Plateforme Maures-bois-énergie, installée à proximité de l'aérodrome de La Môle. Valorisation de bois local pour fabriquer des plaquettes forestières ou encore de liège « rusquet », un déchet transformé en paillage horticole. Photo L.A.



De haut en bas :

Photo 4 :

La Tortue de Hermann est l'animal emblématique de la Plaine et du Massif des Maures. L'ASLGF est partenaire Natura 2000 pour réhabiliter ses habitats : suberaies et châtaigneraies d'intérêt communautaire.

Photo L.A.

Photo 5 :

Plantations de Pin maritime : provenances identifiées par l'INRA comme tolérant la cochenille *Matsucoccus*, en comparaison avec le pin local. Objectif : permettre la relance à terme, d'une filière bois autrefois très active.

Photo L.A.

Tab. I :

Récapitulatif des principaux travaux réalisés par l'ASLGF de 2010 à 2019.

bout de quelques années et un partenariat exemplaire a été mis en place depuis 2013 avec l'entreprise Diam-bouchage, une industrie très innovante, leader français du bouchon, sise dans les Pyrénées-Orientales.

L'ASLGF a joué aussi un rôle primordial dans l'animation et le fonctionnement de la plate-forme « Maures-bois-énergie », fabriquant des plaquettes forestières destinées aux chaudières collectives. Une valorisation intéressante des déchets de liège sous forme de paillage horticole illustre cette recherche « tous azimuts » de débouchés économiques pour les produits forestiers du massif (Cf. Photo 3).



Implication dans la préservation de la nature

L'ASLGF est partenaire des nombreux programmes Natura 2000 touchant le massif. Elle s'est particulièrement impliquée en assurant l'intérêt du site Plaine des Maures, elle est aujourd'hui associée au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) dans le cadre du Plan national d'actions pour la sauvegarde de la Tortue de Hermann.

Elle a bénéficié de certains financements de travaux pour réhabiliter les habitats de ce reptile considéré comme rare au niveau européen, à savoir des suberaies et des châtaigneraies provençales reconnues d'intérêt communautaire (Cf. Photo 4).

Promotion de nouvelles filières

En collaboration avec l'association Forêt-modèle de Provence, l'ASLGF a travaillé sur la valorisation des graines de pin pignon, sur les pistachiers, les arbousiers, etc.

Collaboration avec le CRPF

L'ASLGF a participé aux actions techniques du CRPF sur le massif des Maures : installation et suivi de placettes de sylviculture (programme Sylvipaca) ou encore plantations expérimentales de chêne-liège, essais de provenances de pin maritime tolérant la cochenille *Matsucoccus feytaudi*, etc. (Cf. Photo 5). L'ASLGF a aussi collaboré avec la chargée de mission CRPF/ONF qui a élaboré une typologie des peuplements de chêne-liège du massif des Maures, document destiné à optimiser les choix techniques lors des travaux de réhabilitation.

Suivis sanitaires des forêts

En collaboration avec le CRPF, l'ASLGF a participé à l'étude de l'impact du *Platypus cylindrus* qui a conduit à un moratoire sur les levées de liège de 2003 à 2011. Très sensible aux problématiques sanitaires et aux recherches scientifiques ou expérimentales liées aux maladies et changements climatiques, l'ASL est associée aujourd'hui par convention avec le Département Santé des Forêts (DSF d'Avignon) : deux agents de



Année	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		Total
	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V	S	V			
Natures des travaux																					
Amélioration sylvicole	31,5		39,4		25,7		11,0		27,3		23,2		8,9		11,6		101,7		127,3		407,5
Remise en production suberaie													10,9		8,9		2,0		21,0		42,7
Compensation au défrichement																			12,5		12,5
Natura 2000	2,6		19,0		12,4		7,6		13,3		4,0				11,5		4,2		9,8		84,5
Rénovation Châtaigneraie	15,6		12,5		14,1		12,5		11,2		8,7		7,3		5,0		6,1		6,7		99,5
DFCI	11,0		88,0		29,0		31,3				17,8		16,2		15,3				19,9		228,4
Amélioration pastorale									36,0		13,0				16,0						65,0
Levée de liège femelle						32,8		101,2		53,5		63,7		63,8		83,0		129,7		109,1	636,8
Levée de remise en production																				9,7	9,7
Exploitation de bois				944,3		1016,9		1993,0		259,0		912,0		385,0		2605,0		4979,9		3316,1	16411,3
Total surface	60,7		158,9		81,2		62,3		87,8		66,6		43,2		68,3		114,1		197,0		

940,10 ha sur 10 ans soit une moyenne de 94 hectares par an.

l'ASLGF se sont formés comme correspondants-observateurs notamment de suivis de placettes (réseaux locaux et nationaux).

Actions de communication

A l'image des journées techniques du liège (VIVEXPO) organisées par l'Institut méditerranéen du Liège (IML) tous les deux ans à Vivès, dans les Pyrénées-Orientales, des colloques internationaux se sont tenus dans les Maures. Impliquant les pays subéricoles de l'ouest de la Méditerranée, ils ont permis d'échanger périodiquement des données techniques et économiques sur le petit monde du liège (Cf. Photo 6). L'ASLGF a organisé les deux premiers (2011 et 2013) en collaboration avec les autres acteurs forestiers des Maures ; le SMMM a pris la relève en 2015, 2017, 2019.

L'ASLGF est aussi un partenaire très actif de la Charte forestière du massif des Maures, tant au niveau de l'élaboration et des révisions que du suivi.

FM - M. Amandier, pouvez-vous nous fournir quelques données quantitatives montrant l'importance actuelle de l'ASL de gestion de la suberaie varoise ?

LA - J'ai pu récupérer quelques informations synthétiques sur l'activité de l'ASLGF, présentées à l'occasion du renouvellement de la Charte forestière du massif piloté par le Syndicat mixte du massif des Maures.

Au 31 décembre 2019, l'ASL de gestion de la suberaie varoise regroupe 298 adhérents pour 14 940 ha confiés en gestion, sur un total de 36 communes. Des 14 940 ha de forêts confiées en gestion à l'ASLGF, 10 500 ha (69%) possèdent un document de gestion durable (Plan simple de gestion ou Code de bonnes pratiques sylvicoles) et 4 800 ha (32%) sont également adhérents à la certification PEFC. La moyenne des surfaces des adhérents est de 50,64 ha et la médiane est de 8,92 ha.

940,10 ha ont été traités sur 10 ans. 3 049 317 € ont été mobilisés, correspondant à un budget d'environ 305 000 € par an.

Cf. Tab. I et II.

Il serait fastidieux de donner plus de détails mais le lecteur intéressé trouvera bien d'autres informations sur le site internet de l'ASLGF : www.suberaievaroise.com

FM - L'ASL de gestion de la suberaie varoise fonctionne bien, au service du développement forestier du massif des Maures. En conclusion, quels sont les points-clés de cette réussite ?

Le témoignage de Chloé Monta*

En complément du récit de Louis je me permets d'insister sur les facteurs de réussite de cette opération de développement forestier.

– L'implication forte des propriétaires forestiers des Maures, souvent bénévoles : Je voudrais avant tout saluer l'engagement extraordinaire des propriétaires forestiers qui ont cru au projet et s'y impliquent bénévolement de façon durable.

Je ne peux que saluer l'implication de feu M. Ott Henri, notre premier Président qui a été remplacé par Claude Audibert, propriétaire à Bormes-les-Mimosas, depuis 2007.

Mais j'en oublie ! La famille Valentin dont on regrette feu M. Louis Valentin, les familles Codou, Caillat, M. Arcani et une dizaine d'autres qui, je l'espère de tout cœur, m'excuseront de ne pas tous les nommer. Ces passionnés adhérents depuis la première assemblée générale constitutive de l'ASL en mai 1991 à la Môle le sont toujours aujourd'hui !

Hélas, tous ne sont plus là et nous sommes émus en pensant à ceux qui nous ont quitté tristement et parfois brutalement. Je pense à Katia Lagarde qui était aussi active et dynamique auprès de Forêt méditerranéenne que du CRPF, de Fransylva et de l'ASL.

– L'implication forte des partenaires institutionnels déjà cités, auxquels il convient de rajouter les élus locaux ainsi que la Communauté de communes du Pays de Fayence.

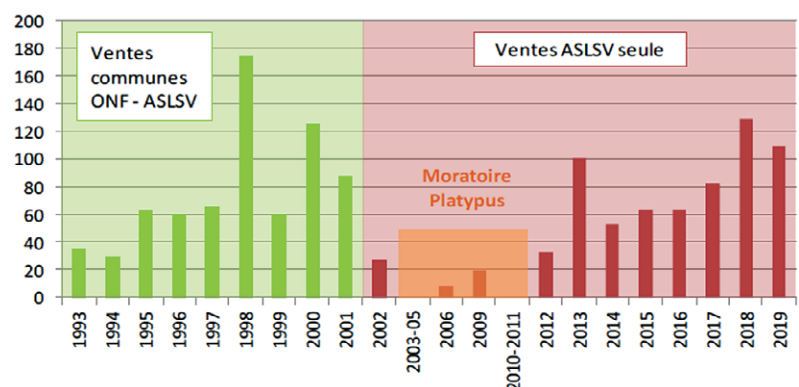
– le renforcement de la structure de l'ASL avec sa capacité à employer en propre son personnel technique et administratif : en effet, jusqu'en 2006, le technicien chargé de préparer et encadrer des programmes de travaux était recruté via un groupement d'employeurs dont faisait partie l'ASL. Aussi, il se retrouvait, par exemple, aussi bien à aller installer des clôtures pour les vaches savoyardes venues pâturer les pare-feux au printemps que de suivre un débroussaillage chez un adhérent.

– sa capacité financière à gérer les programmes des travaux : si pour les propriétaires, tout devient plus facile et transparent, je vous laisse imaginer les soucis pour les gestionnaires de l'ASLGF que cela représente en termes d'avance de trésorerie, de gestion de la TVA et de patience sur le versement des aides quand on gère jusqu'à 600 000 euros de travaux annuels.

Quelles inquiétudes pour l'avenir ? Les frais de mise en place des chantiers forestiers demandés aux adhérents et les cotisations ne suffisent pas à financer l'intégralité des salaires et des dépenses de fonctionnement d'autant que nos projets s'inscrivent dans le temps long qui n'est pas celui des principaux financeurs.

L'ASL ne pourrait fonctionner sans le soutien de la Région, du Département et de l'Etat. Nous leur en sommes reconnaissants.

* Chloé Monta a animé et dirigé l'ASL de 2010 à 2022.



Tab. II : Tonnage de liège exploité par l'ASLGF jusqu'en 2019.

Aujourd'hui...

L'ASL de gestion de la suberaie varoise est actuellement présidée par un propriétaire forestier M. Claude Audibert et supervisée par un Conseil Syndical qui veille à la bonne marche de l'association.

Suite au départ de Chloé Monta, l'équipe technique actuelle comprend quatre salariés : Gisela Santos Matos et Floriaan Henneau ingénieurs forestiers et correspondants-observateurs du Département Santé des Forêts (DSF), Aurane Carchio, technicienne forestière, Annie Raffaelli, chargée de gestion.

Louis AMANDIER
Ingénieur forestier
(ER)

A l'époque
au CRPF PACA
louis@amandier.org

LA - Premier point clé : l'animation des propriétaires et le soutien du fonctionnement de la structure. Rappelons l'implication du Conseil régional, du Département du Var, des services de l'Etat : DDTM du Var et Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), ainsi que l'appui technique et administratif du CRPF dans les débuts. Ils ont été indispensables au lancement de la structure qui, à présent, « vole de ses propres ailes » mais un soutien permanent de l'animation demeure indispensable.

Deuxième point clé : l'objectif de continuité des gestions forestières proposées. Pas d'actions « coup de poing » sans lendemain. Le suivi des peuplements et l'entretien des

débroussailllements sont toujours une préoccupation majeure — à la plus grande satisfaction des propriétaires.

Troisième point-clé : l'implication forte de l'équipe technique et les bonnes relations instaurées avec les propriétaires forestiers et les autres partenaires du massif.

Quatrième point-clé : la confiance des financeurs publics ou privés (mécénat). Dès le début, des comptes fiables, exacts au centime près, sont élaborés et contrôlés pour être présentés à chaque assemblée générale annuelle. Les financeurs apprécient cette sincérité des comptes.

Cinquième point-clé : les collaborations « tous azimuts » avec TOUS les partenaires du développement forestier du massif ainsi qu'avec les chercheurs concernés par ce type de forêts méditerranéennes. Plus de 20 organismes sont cités en 2019.

Bien d'autres points pourraient être évoqués, mais je crois que ce sont les principaux.

FM - Merci M. Amandier pour ce bilan très encourageant. Il nous reste à souhaiter longue vie à l'ASL de gestion de la suberaie varoise et un impact toujours plus efficace pour la préservation de ces forêts méditerranéennes si originales.

Résumé

L'ASL de Gestion de la Suberaie Varoise a trente ans.

Un témoignage pour appréhender à travers un exemple, les conditions de la réussite d'une opération de développement forestier dans les Maures.

L'ASL de gestion de la suberaie varoise a plus de trente ans. L'auteur qui a largement participé à sa création et son fonctionnement initial, est sollicité par Forêt Méditerranéenne pour raconter cette aventure humaine et expliquer comment cette structure est devenue aujourd'hui quasi incontournable dans le développement forestier du massif des Maures. Les conditions de cette réussite sont analysées pour témoigner comment les propriétaires forestiers privés peuvent, malgré des conditions difficiles, se regrouper pour relancer la gestion forestière et dynamiser les filières de valorisation, tout en préservant un milieu naturel de grande qualité.

Summary

The forest landowners association ASL, for the Management of the Cork Oak Forests in the Var (S-E France), now thirty years old

Through an example, a participant reports on the conditions that led to the success of a forestry development scheme in the Maures massif

The ASL for the management of the Cork Oak Forests in the Var department is thirty years old. The Forêt Méditerranéenne association invited the author, who was closely involved in setting up the ASL and in its initial functioning, to recount this adventure in human relations and explain how the organisation has become essentially unavoidable for forest development in the Maures massif. The conditions for its success are analysed to show how, despite difficult conditions, private forest landowners can come together in order to initiate forest management and create a dynamic for various wood-related activities while at the same time preserving a high-quality natural environment.